



CPB du 21 juin 2017

Evolution des Droits familiaux dans les IEG

La négociation sur l'évolution des droits familiaux s'est poursuivie lors de la Commission Paritaire de Branche (CPB) du 21 juin.

Les 5 fédérations syndicales ont, une nouvelle fois, porté leurs revendications communes sur les 4 thèmes du dossier :

- Conciliation vie professionnelle/vie familiale,
- Soutiens financiers aux familles des salarié-e-s et des pensionné-e-s,
- Aide aux aidants familiaux,
- Prise en compte des évènements familiaux.

Cette séance a eu pour objectifs :

- de préciser différentes mesures (congé parent, CESU de branche préfinancé par les employeurs, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale...).
- de mesurer les écarts entre nos revendications et les propositions des représentants des employeurs.
- de réaffirmer des revendications non encore prises en compte (définition de l'enfant à charge, financement du congé de proche aidant,...).

Même si les fédérations syndicales observent des avancées, il y a encore beaucoup de questions et précisions qui requièrent des réponses des employeurs.

L'intersyndicale s'attachera à préserver l'ambition originelle consistant à prioriser la prise en compte des évolutions familiales et sociétales plutôt que des critères économiques restrictifs.

Les négociations vont se poursuivre le 6 juillet, puis les 6 et 7 septembre et devraient se terminer à l'occasion de la CPB du 28 septembre.

Les 5 fédérations syndicales continuent à travailler et analyser ensemble l'avancée de ces travaux de large portée. Toutes et tous, nous sommes ou serons concerné-e-s par un ou plusieurs sujets actuellement en négociation.